Certificat de spécialisation Supervision des psychologues du travail diplômés du Cnam

Présentation

Publics / conditions d'accès

Cette certification s'adresse aux personnes ayant obtenu le titre de Psychologue du travail du Cnam, depuis au minimun 6 mois et au maximum 5 ans.

Objectifs

Cette certification "S*upervision des psychologues du travail*" vise à soutenir l'intégration des titulaires du Titre de psychologue du travail dans le monde professionnel.

Modalités de validation

Participation et engagement dans les séances.

Compétences

Animé par deux enseignants chercheurs ou par un binôme enseignant chercheur - professionnel extérieur, ce module de supervision des psychologues du travail propose un cadre de réflexion pour amener les post-diplômés à étayer leur posture de psychologue du travail et consolider leur expérience et identité professionnelle.

Mis à jour le 15-04-2025

Code : CS13200A

4 crédits

Certificat de spécialisation

Responsabilité nationale : EPN13 - Travail, Orientation, Formation, Social / Maria IANEVA

Responsabilité opérationnelle : Cécile SCEO-BRIEC

Niveau CEC d'entrée requis : Sans niveau spécifique

Niveau CEC de sortie : Sans niveau spécifique

Mode d'accès à la certification :

- Formation continue

NSF :

Métiers (ROME) : Psychologue (K1104)

Contact national :

EPN 13 - Psychologie du travail

41 rue Gay Lussac
75005 Paris

par_propsytravail@lecnam.net

Enseignements

4 ECTS

Supervision des psychologues du travail diplômés du Cnam	PST220 4 ECTS